



Communiqué

Le Premier ministre a annoncé lundi une hausse du taux réduit de TVA de 5,5% à 7%, qui pourrait impacter notamment la billetterie et les cessions de spectacles, alors que la saison est déjà entamée et que les structures artistiques et culturelles n'ont pas la possibilité de revoir leurs tarifs à la hausse.

La Fédération nationale des employeurs du spectacle vivant public et privé (FEPS) alerte le gouvernement et les parlementaires, sur une mesure d'ordre général qui risque de mettre en grande difficulté nombre d'entreprises artistiques.

Or notre secteur fait l'objet d'une politique de soutien particulière de la part des pouvoirs publics, en particulier sur le plan fiscal, avec l'application de taux réduits.

Les dépenses publiques, notamment fiscales, en faveur du spectacle vivant demeurent marginales dans le budget global de l'État, de ce fait, l'augmentation des recettes de TVA dans notre secteur aura un effet assez faible sur la réduction du déficit, mais frappera par contre de plein fouet des entreprises déjà en difficulté dans le contexte actuel :

- dans le secteur privé, la baisse de fréquentation entraîne des difficultés économiques qui ne sont que très partiellement compensées par les différents fonds de soutien, dont il est prévu en plus que les ressources soient plafonnées en 2012 (amendement 431 au Projet de loi de Finances) ;
- dans le secteur subventionné, la stagnation des moyens alloués par le ministère de la Culture depuis plusieurs années et la réforme des collectivités territoriales ont provoqué une baisse significative des financements pour la création et la diffusion.

Cette augmentation du taux de TVA, alors que les budgets sont engagés pour la saison en cours 2011/2012, va se traduire par une amputation sur les recettes et donc une perte immédiate de ressources qui constituera un frein supplémentaire à la diffusion des spectacles produits. Pour toutes les entreprises artistiques et culturelles qui reçoivent des subventions assujetties à la TVA, cette hausse va venir amputer le financement public et les marges artistiques. L'impact sera immédiat sur l'emploi artistique et technique.

Nous demandons que l'augmentation du taux réduit de TVA ne soit pas appliquée dans le secteur artistique et culturel où elle aurait des conséquences désastreuses, sans contribuer de façon significative à la baisse des déficits publics.

Paris, le 9 novembre 2011

www.fepps.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DES EMPLOYEURS DU SPECTACLE VIVANT PUBLIC ET PRIVÉ

CPDO - PRODISS - PROFEDIM - SNDTP - SNES - SNSP - SYNDEAC - SYNOLYR

24, rue Philippe de Girard 75010 PARIS – Tél. : 01 40 37 65 89 - contact@fepps.fr